

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VERNANTOIS

Réunion ce jour, mercredi 07 décembre 2022 à 19h30 à la Mairie sur convocations individuelles adressées le 30 novembre 2022.

ORDRE DU JOUR :

- SICOPAL Augmentation tarif repas
- PLUi
- Demande subvention CD et CR
- Demande subvention DETR
- Comptes rendus de réunions
- Questions et informations diverses

Etaient présents : Monique PYON, Gérard GIONO, Christian PONARD, Jean Michel GABET, Catherine CORNIER, Guy SCHENCK, Hubert MARTIN

Absents excusés : Stéphanie BOUSSAUD donne pouvoir à Catherine CORNIER
Franck GUILLOT donne pouvoir à Jean-Michel GABET

Secrétaire de séance : Hubert MARTIN

Mme Monique PYON accueille les membres du Conseil et ouvre la séance.

- SICOPAL augmentation tarif repas :

Le comité syndical mixte ouvert pour la gestion de la Cuisine Centrale a voté le 11 octobre 2022, une revalorisation des tarifs de repas applicable au 01 janvier 2023.

Actuellement : repas 4.53€, livraison 2.48€ pour un total de 7.01€, à partir du 01 janvier 2023 : repas 4.71€, livraison 2.44€ pour un total de 7.15€. Le Conseil décide de facturer les repas à prix coûtant soit 7.15€

Vote : 9 pour

- PLUi:

L'alinéa II de l'article 136 de la Loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (dite loi ALUR) prévoit que : « La Communauté d'Agglomération exerce de plein droit en lieu et place des communes membres, la compétence de planification en matière d'urbanisme, sauf si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent dans un délai de 3 mois ».

Le transfert de la compétence planification est sans impact sur le pouvoir du Maire en matière de délivrance des autorisations d'urbanisme (permis de construire ...). Le droit de préemption sera délégué aux communes qui en délibéreront, à l'exception des zones d'activités économiques et de loisirs, compétence de l'agglomération. Le PLU de VERNANTOIS reste en vigueur jusqu'à l'approbation du PLUi. Il est également modifiable sous le pilotage d'ECLA. Le PLUi nous permettra de décider collectivement de la répartition des droits à construire dont le territoire d'ECLA disposera, et ce afin de répondre à l'enjeu collectif de réduction de la consommation d'espaces. Le Conseil Municipal décide d'approuver le transfert de la compétence de planification de l'urbanisme au profit d'ECLA.

Vote : 9 pour

- Demande subvention CD et CR

Délibération annulée

- Demande subvention DETR

Délibération annulée

Comptes-rendus de réunions :

Comité syndical du SICTOM : Gérard GIONO : Les tarifs 2023 ainsi que le premier bilan de la réduction de la fréquence de collecte ont été évoqués. Il a été également évoqué la qualité de la collecte qui se détériore.

Commission Voirie : Gérard GIONO : Le niveau des prévisions budgétaires 2023 est en nette diminution par rapport à 2022. Certains travaux de voirie devront être mis de côté.

Commission Mobilité : Gérard GIONO : Déplacement électrique : diminution des nuisances sonores, augmentation de la qualité de l'air. Diminution d'un tiers des gaz à effet de serre d'ici 5 ans avec la production d'électricité non carbonée. A partir de janvier 2025, une borne de recharge électrique (deux véhicules à la fois)

devra être mise en place pour un parking comprenant 20 emplacements existants. La loi LOM est l'autorité organisatrice de la Mobilité électrique, l'objectif de cette année est un million de véhicules électriques en France.

Questions diverses :

Bulletin Municipal : Le Bulletin Municipal est en cours de relecture par les élus.

Colis des aînés : Les colis seront distribués courant décembre.

Vœux du Maire : Les vœux du Maire aux habitants auront lieu le vendredi 06 janvier 2023 à 18h.

Séance levée à 21h45



Le secrétaire de séance
Hubert MARTIN